

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DAC 535 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Association des réservistes citoyens de l'armée de terre en Ile-de-France ARCAT Ile-de-France.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des réservistes citoyens de l'armée de terre en Ile-de-France ARCAT Ile-de-France ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 20.000 euros est attribuée à l'Association des réservistes citoyens de l'armée de terre en Ile-de-France ARCAT Ile-de-France, 129 rue de Grenelle (7e). 187535 / 2018-08556.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 20.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubrique 3121.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO